

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 2 juillet 2019 à 20h50 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire François Veilleux, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers Kevin Boutin, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Mario Perron, Bernard Gendreau sous la présidence de S.H. le Maire.

Les membres du Conseil ont renoncé à l'avis de convocation

R-2019-07-6380: Rejet des soumissions

Considérant l'appel d'offres numéro 0120181029 pour la conceptionconstruction et mise en service d'infrastructures sportives;

Considérant la non-conformité des soumissions reçues pour les raisons suivantes:

- ❖ Dépassement du montant maximum prévu à l'appel d'offres;
- ❖ Exclusion de travaux obligatoires prévus à l'appel d'offres et restrictions contenues dans l'offre;

Considérant que l'analyse des soumissions, en plus de révéler la nonconformité de celles-ci, a permis de constater qu'il y avait lieu de revoir une partie du projet et plus particulièrement certains travaux requis, afin de pouvoir respecter le budget prévu ainsi que le montant de la subvention à obtenir pour sa réalisation;

Considérant la clause de réserve prévue à l'article 1.7 du document d'appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu

Que la Ville de Beauceville rejette toutes les offres lui ayant été soumises dans le cadre de l'appel d'offres numéro 0120181029 pour la conception-construction et mise en service d'infrastructures sportives;

Que la Ville de Beauceville annule l'appel d'offres numéro 0120181029 pour la conception-construction et mise en service d'infrastructures sportives;

Que la Ville Beauceville revoit une partie du projet et plus particulièrement certains travaux requis;

Que la Ville de Beauceville procède à un nouvel appel d'offres public en fonction du projet modifié.

MADELEINE POULIN, Greffière	FRANÇOIS VEILLEUX, Maire